

Sommaire

Négociations salariales

Compte-rendus des
négociations

Négociations salariales : 3 syndicats signent juste pour 0,2% de PAO en plus ! SUD ne bradera pas le travail des salariés...

L'accord sur les mesures salariales en 2019 prévoyait l'octroi de 1,5 jour de CP en plus (24 et 31 décembre), des miettes en matière de tickets resto, l'adoption de la mesure (proposée par SUD) de l'allongement du congé paternité, et le passage de la PAO de 4,5% à 5%, mais aucune mesure d'augmentation générale. Une augmentation juste pour les T1/2 et T7.

Bref, on entérine le système d'une augmentation seulement tous les 4 ans !

SUD ne pouvait valider ce fonctionnement. Et lors de l'ultime séance de négociation, les 3 autres syndicats ne se sont pas montrés enthousiastes non plus...jusqu'à ce que la Direction dégage sa proposition miraculeuse de dernière minute, le passage de la PAO de 5% à 5,20% !

Contact

www.sudlogementsocial.org

www.solidaires.org

sudinfos1@gmail.com

Facebook : *Sud Logement Social*

Déléguée syndicale centrale
Sonia Pradine - 06 64 76 98 01

En région

IDF

Lassana Diabira - 06 67 00 05 96

Joseph Li Yung Hsiang

06 59 68 51 30

Est

Rémy Fallempein - 06 80 37 39 14

Nord et Atlantique

Ludovic Paisot - 06 58 42 09 72

ARA

Louise Montus Goma

06 60 17 27 65

Méditerranée

Stéphane Dersoir - 06 14 97 82 57

Avec en plus, une méthode inédite : « notre proposition n'est valable qu'une heure, on ne vous permettra ainsi pas de consulter vos adhérents. »

0,2%, vous pensez que ça change tout ? Ce type de chantage, vous pensez que c'est acceptable ? Eh bien oui, pour 3 syndicats ! Qui du coup, ont signé en chœur !

Franchement, ne se moque-t-on pas des salariés quand on refuse de donner son accord à 5%, mais qu'on le donne à 5,20% ?

Les salariés ne valent-ils pas plus qu'une prime discriminatoire, attribuée à la tête du client ?

SUD est, et restera, un syndicat combatif, qui se bat pour l'intérêt de TOUS les salariés, qui n'oppose pas les uns aux autres et refuse ces manœuvres de la Direction visant à diviser, à favoriser des primes ou des augmentations individuelles qui créent des tensions dans les équipes et n'incitent pas à la solidarité mais au chacun pour soi.

Accords signés : vote électronique, et accord de méthode pour la mise en place du Conseil Social et Economique

Nous avons signé, sans enthousiasme, la possibilité de procéder à un vote électronique pour les prochaines élections de juin 2019.

Par ailleurs, nous avons signé un accord de méthode qui prévoit notamment de pouvoir faire bénéficier des salariés sans mandat, d'ici fin décembre, de la possibilité d'avoir des heures de délégation.

Concrètement, si vous voulez « tester » l'activité syndicale, vous pourrez, sur votre temps de travail, aller rencontrer les collègues et « faire du terrain » (nous vous accompagnerons bien sûr).

Contactez-nous si cela vous intéresse !

Et pour rappel, d'autres séances de négociation sont prévues les 6 et 18 décembre. Si vous êtes curieux de voir à quoi cela ressemble, si vous avez des idées à faire remonter, vous pouvez participer à une session !

**Compte-rendu de négociations sur la mise en place du CSE**

La direction nous avait envoyé un document de travail, vide. Que des têtes de chapitres sur le ou les CSE.

En réunion la Direction nous donne ce même document avec plus de contenu.

Des échanges entre direction et syndicats ont lieu mais difficile de faire des propositions sur un document de travail que nous n'avons pas eu le temps d'étudier par avance.

Ce qu'il faut retenir c'est que la Direction est prête à aller au mieux dans la loi quand cela l'arrange : 4 représentants de la Direction au lieu de trois ; mais refuse par exemple la présence des suppléants.

De plus la Direction fait table rase de ce que les représentants du personnel avaient obtenu par le passé, comme par exemple la formation de l'ensemble des élus du personnel.

Ce qui pour nous n'est pas acceptable. Le CE d'Adoma a une histoire, la Direction doit en tenir compte.

Les oeuvres sociales ne devraient pas souffrir des nouvelles modalités mais qu'en est-il des budgets de fonctionnement et des droits des CSE régionaux et du CSE national notamment en matière d'enquête, d'expertise, de Danger Grave et Imminent ? Aucune des instances ne doit voir ses droits limités en faveur de l'autre. Chaque instance doit avoir sa propre autonomie. Suite à la prochaine réunion.